

COMMUNE DE ROISEL
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le Lundi 12 Avril à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Roisel, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance sans public à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FLAMENT, Maire.

Date de convocation : 06/04/2021
 Effectif légal du Conseil Municipal : 19
 Conseillers Municipaux en exercice : 19
 Conseillers présents : 16
 Secrétaire de séance : ZGODA Laura

Etaient Présents : M. FLAMENT Jean-Jacques, M. BOULOGNE Christophe, Mme MOGIN Maryline, M. THOMAS Mickaël, Mme DINE Nathalie, Mme ZGODA Laura, M. VASSEUR Mehdi, Mme DE ABREU Virginia, M. DINE Marc, Mme DELCAMBRE Martine, M. QUEULIN Thomas, Mme JOSSE Jennifer, M. D'HAUSSY Jean-François, Mme FERRIERE Lydie, M. VASSEUR Claude, Mme DECAUX Bernadette.

Procurations : M. GREUIN Jacques absent excusé donne procuration à M. D'HAUSSY Jean-François

Absents : Mme MICHEL Eloïse et M. PONCHELET Jean-Baptiste

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame ZGODA Laura est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 22 FEVIER 2021

Le procès-verbal de la réunion en date du 22 février 2021, est adopté à l'unanimité des membres présents.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour: Accord de l'échange d'une parcelle de terrain avec la SICAE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1/ D470/12042021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020 / BUDGET COMMUNE

Après présentation du compte administratif qui peut se résumer comme suit, le Maire sort de la salle, le président de l'Assemblée demande de procéder au vote :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	275 017.37 €	0.00 €	1 121 659.81 €	157 150.83€	275 017.37 €	157 150.83 €
Opérations de l'exercice	208 827.07 €	393 493.32 €		1 180 513.86€	1 330 486.88 €	1 574 007.18 €
TOTAUX	483 844.44 €	393 493.32 €	1 121 659.81 €	1 337 664.69 €	1 605 504.25 €	1 731 158.01 €
Résultats de Clotûre Restes à réaliser	90 351.12 € 120 341.85 €	0.00 € 107 602.79 €	0.00 € 0.00 €	216 004.88 € 0.00 €	90 351.12 € 120 341.85 €	216 004.88 € 107 602.79 €
TOTAUX COMULES	210 692.97 €	107 602.79 €	0.00 €	216 004.88 €	210 692.97 €	323 907.67 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	-103 090.18 €	0.00 €	216 004.88 €	0.00 €	112 914.70 €

Le conseil municipal décide d'approuver à la majorité des membres présents (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 13 voix pour) le compte administratif 2020.

2/ D470BIS/12042021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Après présentation du compte administratif qui peut se résumer comme suit, le Maire sort de la salle, le président de l'Assemblée demande de procéder au vote :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	0.00 €	331 246.64 €	167 189.78 €	0.00 €	167 189.78 €	331 246.64 €
Opérations de l'exercice	84 342.65 €	101 021.14 €	209 231.00 €	97 553.04 €	293 573.65 €	198 574.18 €
TOTAUX	84 342.65 €	432 267.78 €	376 420.78 €	97 553.04 €	460 763.43 €	526 820.82 €
Résultats de Clotûre Restes à réaliser	0.00 € 0.00 €	347 925.13 € 0.00 €	278 867.74 €	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	69 057.39 € 0.00 €
TOTAUX COMULES	0.00 €	347 925.13 €	278 867.74 €	0.00 €	0.00 €	69 057.39 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	347 925.13 €	278 867.74 €	0.00 €	0.00 €	69 057.39 €

Le conseil municipal décide d'approuver à la majorité des membres présents (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 13 voix pour) le compte administratif 2020.

3/ D470TER/12042021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020 / BUDGET Z.A.E.

Après présentation du compte administratif qui peut se résumer comme suit, le Maire sort de la salle, le président de l'Assemblée demande de procéder au vote :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	0.00 €	143 064.00 €	114 758.23 €	0.00 €	114 758.23 €	143 064.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	0.00 €	143 064.00 €	114 758.23 €	0.00 €	114 758.23 €	143 064.00 €
Résultats de Clotûre Restes à réaliser	0.00 € 0.00 €	143 064.00 € 0.00 €	114 758.23 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	114 758.23 € 0.00 €	143 064.00 € 0.00 €
TOTAUX COMULES	0.00 €	143 064.00 €	114 758.23 €	0.00 €	114 758.23 €	143 064.00 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	143 064.00 €	114 758.23 €	0.00 €	0.00 €	28 305.77 €

Le conseil municipal décide d'approuver à la majorité des membres présents (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 13 voix pour) le compte administratif 2020.

4/ D471/12042021 VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2020 / BUDGET COMMUNE - ASSAINISSEMENT – Z.A.E

⇒ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

⇒ après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

⇒ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) des membres présents,

■ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur municipal visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

5/ D472/12042021 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2020 / BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Resultat de fonctionnement	
<u>A Resultat de l'exercice</u> precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	58 854.05 €
<u>B Resultats anterieurs reportes</u> ligne 002 du compte administratif, precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	157 150.83 €
C Resultat a effectuer = A+B (hors restes a realiser) (Si C est negatif, report du deficit ligne 002 ci-dessous)	216 004.88 €
<u>D Solde d'execution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excedent de financement)	90 351.12 €
<u>E Solde des restes a realiser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excedent de financement (1)	12 739.06 €
F BESOIN DE FINANCEMENT (=D+E)	103 090.18 €
AFFECTATION =C (=G+H)	216 004.88 €
Affectation en reserve R 1068 en investissement G= au minimum couverture du besoin de financement F	103 090.18 €
H= Report en fonctionnement R 002 (2)	112 914.70 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

6/ D472BIS/12042021 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2020 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Resultat de fonctionnement	
A Resultat de l'exercice precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	-111 677.96 €
B Resultats anterieurs reportes ligne 002 du compte administratif, precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	-167 189.78 €
C Resultat a effectuer = A+B (hors restes a realiser) (Si C est negatif, report du deficit ligne 002 ci-dessous)	-278 867.74 €
D Solde d'execution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excedent de financement)	16 678.49 €
E Solde des restes a realiser d'investissement (4)	
Besoin de financement	0.00 €
Excedent de financement (1)	0.00 €
F BESOIN DE FINANCEMENT (=D+E)	0.00 €
AFFECTATION =C (=G+H)	
Affectation en reserve R 1068 en investissement	
G= au minimum couverture du besoin de financement F	0.00 €
H= Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	-278 867.74 €

7/ D472TER/12042021 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2020 / BUDGET Z.A.E.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Resultat de fonctionnement	
A Resultat de l'exercice precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	0.00 €
B Resultats anterieurs reportes ligne 002 du compte administratif, precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	-114 758.23 €
C Resultat a effectuer = A+B (hors restes a realiser) (Si C est negatif, report du deficit ligne 002 ci-dessous)	-114 758.23 €
D Solde d'execution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excedent de financement)	143 064.00 €
E Solde des restes a realiser d'investissement (4)	
Besoin de financement	0.00 €
Excedent de financement (1)	0.00 €
F BESOIN DE FINANCEMENT (=D+E)	0.00 €
AFFECTATION =C (=G+H)	-114 758.23 €
Affectation en reserve R 1068 en investissement	
G= au minimum couverture du besoin de financement F	
H= Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	-114 758.23 €

8/ D473/12042021 VOTE DES TAXES LOCALES DE L'ANNEE 2021

RAPPEL : Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le produit de la majoration de taxe d'habitation pour les résidences non affectées à l'habitation principale et le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants reste affecté aux communes

Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

Pour compenser à l'Euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

En pratique, un contribuable auparavant assujetti au taux de 10 % au titre de la part communale et au taux de 10 % au titre de la part départemental, sera en 2021 assujetti à un taux de 20% au seul bénéfice de la commune.

Il en résulte que le taux de référence de TFPB 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental soit pour notre commune :

Le taux départemental de 2020 était de : 25.54 %

Les taux de taxes locales proposées pour l'année 2021 sont donc :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
↳ taxe sur foncier bâti	10.70 %	36.24 %
↳ taxe sur foncier non bâti	34.71 %	34.71 %

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte, la proposition de Monsieur le Maire.

9/ D474/12042021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires du budget primitif de l'année 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres	BP 2021
011 Charges à caractère général	289 600.00 €
012 Charges de personnel	424 000.00 €
014 Atténuation de produits	3 500.00 €
65 Autres charges de gestion courante	424 395.00 €
66 charges financières	40 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	600.18 €
022 Dépenses imprévues	14 008.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 196 103.18 €
023 Virement à la section d'investissement	137 846.82 €
042 Op d'ordre entre sections	17 132.00 €
TOTAL DES DEPENSE D'ORDRE	154 978.82 €
002 Résultat reporté	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 351 082.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres	BP 2021
013 Atténuation de charges	8 000.00 €
70 Produits des services	51 915.00 €
73 Impôts et taxes	714 685.00 €
74 Dotations et allocations compens	410 855.75 €
75 Autres produits de gestion courante	47 707.61 €
76 Produits financiers	3.04 €
77 Produits exceptionnels	5 000.90 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 238 167.30 €
042 Op d'ordre entre sections	0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0.00 €
002 Résultat reporté	112 914.70 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 351 082.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres	BP 2021
20 Immo incorporelles	5 000.00 €
204 Subvention d'équipement versée	105 500.00 €
21 Immo Corporelles	143 000.88 €
23 Immo en cours	36 000.00 €
1641 Emprunts	149 480.00 €
165 Caution	1 000.00 €
020 Dépenses imprévues	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	439 980.88 €
040 Op d'ordre entre sections	0.00 €
TOTAL DES DEPENSE D'ORDRE	0.00 €
001 Résultat reporté	90 351.12 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	530 332.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres	BP 2021
13 Subvention	66 458.00 €
16 Emprunts	100 000.00 €
024 Produits de cessions	100 000.00 €
10222 FCTVA	2 805.00 €
10226 Taxe d'aménagement	2 000.00 €
1068 Excedent de fonct capitalisé	103 090.18 €
165 Caution	1 000.00 €
20 Immo corporelles	
2315 Installation matériel et outillage tech	0.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	375 353.18 €
021 Virement de la section de fonct	137 846.82 €
040 Op d'ordre entre sections	17 132.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	154 978.82 €
001 Résultat reporté	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	530 332.00 €

Le conseil municipal à la majorité (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) des membres présents et après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2021.

10/ D474BIS/12042021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires du budget primitif de l'année 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	BP 2021
011 Charges à caractère général	128 815.00 €
012 Charges de personnel	0.00 €
014 Atténuation de produits	0.00 €
65 Autres charges de gestion courante	0.00 €
66 charges financières	23 300.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	152 115.00 €
023 Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 Op d'ordre entre sections	101 100.00 €
TOTAL DES DEPENSE D'ORDRE	101 100.00 €
002 Résultat reporté	278 867.74 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	532 082.74 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitres	BP 2021
013 Attenuation de charges	0.00 €
70 Produits des services	521 782.74 €
73 Impôts et taxes	0.00 €
74 Dotations et allocations compens	10 000.00 €
75 Autres produits de gestion courante	0.00 €
76 Produits financiers	0.00 €
77 Produits exceptionnels	300.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	532 082.74 €
042 Op d'ordre entre sections	0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0.00 €
002 Résultat reporté	0.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	532 082.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitres	BP 2021
20 Immo incorporelles	0.00 €
204 Subvention d'équipement versée	0.00 €
21 Immo Corporelles	0.00 €
23 Immo en cours	360 000.00 €
1641 Emprunts	46 500.00 €
1678 Autres emprunts	28 328.00 €
020 Dépenses imprévues	14 598.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	449 426.00 €
041 cpt 2313 Op d'ordre entre sections	0.00 €
TOTAL DES DEPENSE D'ORDRE	0.00 €
001 Résultat reporté	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	449 426.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitres	BP 2021
13 Subvention	0.00 €
16 Emprunts	0.00 €
20 Immo incorporelles	0.00 €
21 Immo corporelles	0.00 €
22 Immo recue en affectation	0.00 €
23 Immo ne cours	0.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	0.00 €
021 Virement de la section de fonct	0.00 €
040 Op d'ordre entre sections	101 500.87 €
041 cpt 21562 service assainissement	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	101 500.87 €
001 Résultat reporté	347 925.13 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	449 426.00 €

Le conseil municipal à la majorité (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) des membres présents et après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2021.

11/ D474TER/12042021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021 / BUDGET Z.A.E.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires du budget primitif de l'année 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres	BP 2021
011 Charges à caractère général	4 999.77 €
012 Charges de personnel	0.00 €
014 Atténuation de produits	0.00 €
65 Autres charges de gestion courante	0.00 €
66 charges financières	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 999.77 €
023 Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 Op d'ordre entre sections	0.00 €
TOTAL DES DEPENSE D'ORDRE	0.00 €
002 Résultat reporté	114 758.23 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	119 758.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres	BP 2021
013 Atténuation de charges	0.00 €
70 Produits des services	0.00 €
73 Impôts et taxes	0.00 €
74 Dotations et allocations compens	0.00 €
75 Autres produits de gestion courante	0.00 €
76 Produits financiers	0.00 €
77 Produits exceptionnels	119 758.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	119 758.00 €
042 Op d'ordre entre sections	0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0.00 €
002 Résultat reporté	0.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	119 758.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres	BP 2021
20 Immo incorporelles	0.00 €
204 Subvention d'équipement versée	0.00 €
21 Immo Corporelles	153 064.00 €
23 Immo en cours	0.00 €
1641 Emprunts	0.00 €
1678 Autres emprunts	0.00 €
020 Dépenses imprévues	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	153 064.00 €
041 cpt 2313 Op d'ordre entre sections	0.00 €
TOTAL DES DEPENSE D'ORDRE	0.00 €
001 Résultat reporté	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	153 064.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres	BP 2021
13 Subvention	0.00 €
16 Emprunts	0.00 €
20 Immo incorporelles	0.00 €
204 Subventions d'équipement versées	0.00 €
21 Immo corporelles	0.00 €
22 Immo recue en affectation	0.00 €
23 Immo ne cours	0.00 €
024 produits de cessions	10 000.00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	10 000.00 €
021 Virement de la section de fonct	0.00 €
040 Op d'ordre entre sections	0.00 €
041 cpt 21562 service assainissement	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0.00 €
001 Résultat reporté	143 064.00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	153 064.00 €

Le conseil municipal à la majorité (3 voix contre M. D'HAUSSY Jean-François, M. GREUIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) des membres présents et après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2021.

12/ D475/12042021 CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DU PETR CŒUR HAUTS-DE-FRANCE

En 2021, l'informatisation en réseau des 8 Bibliothèques-médiathèques présentes sur le territoire du PETR impliquera la mise en place d'un catalogue commun et d'une carte unique de lecteur.

Des harmonisations en matière de fonctionnement et de gestion des collections et le développement de pratiques communes sont aujourd'hui nécessaires afin que chacun puisse bénéficier d'un outil de travail performant et collaboratif et de développer les services au public.

Aujourd'hui, cette mise en réseau implique d'harmoniser les tarifs et les modalités d'emprunt afin de permettre à l'utilisateur d'emprunter indistinctement dans chacune des bibliothèques-médiathèques du territoire, et de lui faciliter l'accès à l'ensemble de l'offre documentaire et aux services.

Cela participe en outre de l'optimisation du fonctionnement et d'une simplification de gestion.

- Les avantages de la tarification unique :

- Assurer l'égalité d'accès à l'ensemble des bibliothèques-médiathèques du territoire.
- Permettre une gestion simplifiée des adhérents au sein d'une base unique (1 seul et même fichier lecteurs).
- Favoriser le prêt de documents et la mobilité des usagers sur l'ensemble du territoire.
- Rendre lisibles et accessibles les conditions d'accès à l'offre documentaire et aux services.

→ **1 carte unique de lecteur = un accès à l'ensemble des bibliothèques-médiathèques du territoire.**

- La mise en œuvre de l'informatisation en réseau :

Le calendrier du déploiement du SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèques) et du portail commun a été présenté :

Etape 1 : Lancement du marché - réception des candidatures - analyse des offres – choix du logiciel (3 mois). **Du 15 avril au 15 juin**

Etape 2 : Installation du SIGB et portail (de 3 à 5 mois) : **Du 15 juin au 15 novembre**

- Récupération des bases existantes et dédoublonnage des notices fusionnées
- Réalisation de bases test (1 à 3) ou migration de test (simulation)
- Migration finale et passage en production - Paramétrage et installation définitive
- Assistance au démarrage et formation des équipes

Etape 3 : Vérification et admission des prestations (1 à 2 mois)

Le calendrier détaillé sera fixé conjointement avec le prestataire. La mise en œuvre du portail se fera en parallèle.

La mise en place d'une convention ou charte d'adhésion a pour but de formaliser et d'affirmer l'engagement des décideurs (communes ou EPCI) en faveur du développement de la lecture publique et de valoriser les projets portés sur le territoire.

Son adoption en Conseil communautaire ou municipal permettra de porter à la connaissance de l'ensemble des élus les projets et les actions menés par le PETR et de rendre visible de façon large et partagée la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques présentes sur le territoire.

Les engagements principaux de chacun, PETR, Communautés de communes et Communes ont été rappelés tout en soulignant l'importance et la nécessité de participer à des temps de travail dédiés. La phase d'informatisation avec l'acquisition et le déploiement d'un nouveau logiciel et d'un portail commun impliquant un investissement et une charge de travail conséquente.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter la convention proposée par le PETR Cœur des Hauts-de-France pour intégrer ce nouveau dispositif d'informatisation en réseau des 8 bibliothèques-médiathèques présentes sur le territoire du PETR.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'adhérer à ce dispositif et autorise le Maire à signer cette convention.

13/ D476/12042021 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Autorité Organisatrice de la Mobilité » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SOMME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1° Considérant la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019, visant la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité, notamment que les différents territoires français soient dotés d'une Autorité Organisatrice de la mobilité en charge d'organiser les services de transport et de mobilités.

2° Considérant la délibération n°2021-26 en date du 18 février 2021 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Somme valide le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme.

3° Considérant le délai de consultation des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré se prononce favorablement sur le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme.

14/ D477/12042021 CONTRIBUTION AU SERVICE PLATEFORME DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2018 la dématérialisation des marchés publics ont été rendue obligatoire à quelques exceptions près.

Pour répondre à cette exigence Somme Numérique propose un accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mutualisée à dimension régional « www.marchepublics596280.fr », les membres du Comité Syndical de Somme Numérique ont décidé d'instaurer une contribution de 45€ HT par publication.

Cette contribution permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour la mise en ligne des marchés, d'une aide technique pour l'ouverture des plis, de la messagerie sécurisée et pour toute autre demande technique.

Le Maire propose donc d'accepter de régler cette contribution à chaque fois qu'un marché devra être réalisé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, accepte de régler cette contribution pour chacune des publications de Marché public.

15/ D478/12042021 ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAISIS.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que lors du conseil municipal du 19 février 2020, il a été délibéré sur une vente de parcelles cadastrées AB 19 et AB 20 pour une superficie de 1.966 m² au profit de la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS au prix de 1.20 € le m².

Lors de la rédaction de l'acte il est apparu que ces 2 parcelles étaient en partie sur le domaine départemental. Dès lors la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS a pris en charge la division cadastrale desdites parcelles.

Le cabinet A.GEO à PERONNE, géomètre-expert a procédé à la division desdites parcelles suivant le document d'arpentage numérique en date du 18 Décembre 2020 sous le n°413, comme suit :

Département	80	Commune	677	ROISEL		
Section	N° Plan	Contenance cadastrale	Section	N° Plan	Contenance	Domaine
AB	0020	0ha04a27ca	AB	0264	0ha04a12ca	Communal
			AB	0265	0ha00a12ca	Départemental
AB	0019	0ha15a39ca	AB	0266	0ha00a91ca	Départemental
			AB	0267	0ha14a27ca	Communal

Récemment, Monsieur le Maire a sollicité la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS pour obtenir une bande de terrain de 2,50 m de large sur 70 m de long d'un terrain de la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS cadastré AB 237 (avant division cadastrale) qui se situe en face du cimetière. La SICAE a accepté la demande de la commune, propose de retenir l'évaluation des domaines comme valeur d'échange soit 1,20 € /m² et prend à sa charge la division cadastrale.

Le cabinet A.GEO à PERONNE, géomètre-expert a procédé à la division desdites parcelles suivant document d'arpentage numérique en date du 26 Février 2021 sous le n°415, comme suit :

Département	80	Commune	677	ROISEL		
Section	N° Plan	Contenance Cadastrale	Section	N° Plan	Contenance	Domaine
AB	257	3ha11a69ca	AB	0270	3ha09a82ca	Privé (SICAE)
			AB	0271	0ha01a87ca	Privé (SICAE)

La SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS sollicite donc un échange en pleine propriété desdits fonds.

La commune de Roisel cède à la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS les parcelles :

- AB 264 pour 412 m²
- AB 267 pour 1.427 m²

Soit 1.839 m²

Évaluées en pleine propriété à DEUX MILLE DEUX CENT SIX EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (2.206,80 €)

En contrepartie, la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS cède à la commune de Roisel la parcelle :

- AB 271 issue de la division cadastrale de la parcelle AB 257 pour 187 m²

Évaluée en pleine propriété à DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (224,40 €).

En contrepartie, la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS devra à la commune de Roisel **une soulte d'un montant de MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET QUARANTE CENTIMES (1.982,40€) qui sera payable comptant au jour de l'échange** ; les immeubles étant évalués à 1,20 € du m² conformément à l'avis des domaines.

Les frais de division sont à la charge de la SICAE DE LA SOMME et du CAMBRAISIS.

Les frais d'échange sont à la charge des coéchangistes proportionnellement à la valeur des biens échangés.

En conséquence, il y a lieu que la Commune de Roisel reprenne une délibération en ce sens pour permettre la régularisation par acte authentique à recevoir par Maître Jean-Louis MERIAUX, Notaire à ROISEL.

Partant, Monsieur le Maire sollicite l'échange en pleine propriété ci-dessus rappelé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser l'échange ci-exposé dans les conditions précitées et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique, à intervenir sur tous documents afférents à cet échange.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20H25